

**Procès-verbal de l'assemblée communale
du mardi 20 juin 2023 à 20.00 heures *
Salle communale**

Président : Célien Hoehn
Secrétaire : Michel Beuret
Scrutateurs : Sylvain Gigandet et Christian Rebetez

L'assemblée a été convoquée par publication au journal officiel no. 21 du 8 juin 2023 et par un avis officiel distribué en tout-ménage, ainsi que sur le site internet de la commune.

31 électeurs participent à l'assemblée.

Le droit de vote n'est contesté à aucun participant

L'ordre du jour et la convocation ne sont pas contestés

**Suite à une longue assemblée bourgeoise qui précédait l'assemblée communale, cette dernière a débutée à 21.15 heures.*

Ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2022 ainsi que les dépassements budgétaires
3. Modification de la vente d'une portion de terrain à soustraire de la parcelle no.516, décidée lors de l'assemblée communale du 14 mars 2022 en faveur de M. Francis Hostettmann
4. Information sur le décompte final faisant suite à la rénovation du bâtiment locatif – Chemin de l'Ecole 1
5. Divers

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Conformément à l'art. 27 du règlement d'organisation de la commune des Genevez, le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2022 a été publié sur le site internet de la commune et pouvait être consulté au secrétariat communal.

L'entrée en matière n'est pas contestée. Le président signale qu'un courrier est parvenu au bureau communal demandant la modification de certains passages du point 3 du procès-verbal. Les passages suivants seront ainsi modifiés (en italique ci-dessous) :

Point 3 de l'ordre du jour

...Est-ce que les abreuvoirs de pâturages ont des compteurs, la réponse est non, *des travaux seront effectués par l'employé communal, des travaux de pose d'abreuvoirs sont en cours dans les pâturages*. Un citoyen demande quel est le montant restant à disposition dans le fonds spécial de l'eau, la caissière lui répond qu'il reste environ CHF 15'000.-. Un conseiller communal informe que les fuites d'eau représentent 35 % de pertes, ce qui a interpellé les citoyens présents et ouvert les débats. Un membre du conseil dit également qu'il n'y a pas de décompte d'eau pour les bâtiments communaux, à savoir pour la halle, l'école, l'église et le cimetière. Un autre conseiller renchérit en disant : « On ne va pas se facturer de l'eau ». Le caissière informe que le compte de l'eau fait partie d'un service n'entrant pas dans le compte général d'exploitation.

Un citoyen demande si on ne peut pas faire un vote de principe et il lui a été répondu de l'importance de prendre des décisions ce soir, sachant que celles-ci font partie du budget qui sera présenté au point 4.

Le président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée.

Le procès-verbal est accepté avec les modifications proposées par le citoyen par 15 voix pour, 0 contre et 9 abstentions.

2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2022 ainsi que les dépassements budgétaires

Après quelques mots d'introduction, le président demande l'entrée en matière. Celle-ci n'est pas contestée, il donne la parole à la caissière pour la présentation des comptes rubrique par rubrique, après chaque rubrique, la discussion sera ouverte.

Les comptes 2022 présentent un résultat final global excédentaire de CHF 7'337.03 pour un montant total de charges de CHF 2'774'131.27 et de recettes de CHF 2'781'468.30.

Compte tenu des services, le résultat général se monte à CHF 7'580.24, sachant que le service de l'eau potable est déficitaire pour CHF 4'629.17, le service des eaux usées est excédentaire pour CHF 3'759.33 et le service des déchets est excédentaire pour CHF 626.63.

Les rubriques 0 à 4 ne font l'objet d'aucune questions. A la rubrique 5, un citoyen demande des informations sur les personnes résidentes à la colonie à l'entrée du village. La caissière explique le processus régissant l'aide sociale dans le canton du Jura. L'ensemble des coûts jurassien sont réunis pour ensuite être réparties entre les communes selon une clé de répartition. Rubrique 6 : pas de question. Rubrique 7 : un citoyen demande comment la commune a pu repérer la fuite dans le réseau des eaux usées, il lui a été répondu que cela a été possible grâce aux résurgences visibles dans le terrain. Rubrique 8 : une citoyenne demande comment était facturée la consommation de l'eau des pâturages, il lui a été répondu que jusqu'à maintenant il n'y avait pas de facturation et c'est depuis les comptes 2022 que nous procédons à cette imputation interne basée sur un forfait par rapport aux UGB chargées sur les pâturages. Dès que tous les pâturages seront équipés de compteurs, les décomptes de consommation se feront sur cette base. Rubrique 9 : un citoyen

demande à combien se monte la réserve de politique budgétaire, il lui est répondu que celle-ci se monte à CHF 190'000.- au 31 décembre 2022.

Un citoyen demande quels sont les critères qui prévalent pour la facturation des impôts des PMO. Il lui est répondu que la commune n'a pas de maîtrise sur les calculs pratiqués pour les PMO. Monsieur le Maire ajoute également que nous ne connaissons pas encore tous les effets de la RFFA, toutefois il est probable que nous allons encore subir une perte de revenus sur ce poste.

La caissière présente ensuite le compte des investissements qui se montent à CHF 610'109.35 net en 2022. Ce poste ne fait l'objet d'aucune demande de complément.

Une citoyenne revient sur le problème des fuites d'eau et des statistiques, lors de la dernière assemblée il avait été avancé le chiffre de 35 % de pertes d'eau potable. Ce chiffre n'était pas correct et comme déjà soulevé lors du point 7 des comptes par la caissière, en 2021 nous pouvons estimer ce chiffre à env. 23 % y compris la consommation des abreuvoirs.

Monsieur maire prend ensuite la parole pour faire un bref retour sur les comptes 2022 et le défi à venir, notamment en termes d'investissements suite à la réalisation du PGA et du PGEE.

La parole n'étant pas demandée, le président met au vote les comptes et les investissements 2022. Ceux-ci sont acceptés à la majorité évidente et aucune voix contre.

3. Modification de la vente d'une portion de terrain à soustraire de la parcelle no.516, décidée lors de l'assemblée communale du 14 mars 2022 en faveur de M. Francis Hostettmann

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le conseiller en charge du dossier présente cette modification qui concerne la décision prise lors de l'assemblée communale du 14 mars 2022 qui a accepté la vente de cette portion de parcelle à Mme Séverine Beuchat et M. Francis Hostettmann. Il est demandé aujourd'hui à l'assemblée de revenir sur cette vente en acceptant M. Francis Hostettmann comme seul acheteur.

La discussion est ouverte, celle n'est pas demandée, le président passe au vote. Au vote, ce changement d'acheter de la parcelle no. 516 est acceptée à la majorité évidente des citoyens présents.

4. Information sur le décompte final faisant suite à la rénovation du bâtiment locatif – Chemin de l'Ecole 1

La caissière présente le décompte final de la rénovation du bâtiment du chemin de l'Ecole 1. Le crédit de construction voté en Assemblée communale prévoyait un montant de CHF 960'000.- et au bouclage des travaux, le crédit a été consolidé à CHF 950'000.-.

5. Divers

Monsieur le maire fait lecture du courrier adressé par un couple de citoyens concernant une demande de renseignements en rapport de la taxation de l'eau. Ces citoyens-là attendent plus de transparence notamment en ce qui concernent

la consommation de l'eau potable dans les bâtiments communaux. La caissière précise que les décomptes de consommation sont réalisés soit par un relevé de compteur, soit sur la base d'un forfait. Des imputations comptables sont ensuite réalisées pour mettre les charges correspondantes dans chaque bâtiment. Il est précisé pour ce qui concerne la halle polyvalente (env. 123 m³ d'eau consommée) que certaines sociétés bénéficient de tarifs réduits et parfois de la gratuité pour l'utilisation des installations.

Bâtiments communaux qui ne payent pas l'eau : eau transfert de compte à compte ! Est-ce que la commune est sûr de récupérer les m3 consommés. Oui 123 m3 entre dans le décompte annuel de la halle polyvalente. Une partie des sociétés bénéficient d'une certaine gratuité à l'utilisation des locaux.

Une autre citoyenne demande où en est le projet de la crèche. Monsieur le Maire lui répond que le projet avance doucement et que nous sommes toujours en relation avec la commune de Lajoux pour un partenariat. De plus, une solution transitoire est à l'étude pour essayer de répondre aux demandes des parents pour l'accueil des enfants en-dehors de l'école

Un citoyen renchérit en disant que le canton n'a plus de nouvelles sur ce projet, tout en disant que si nous souhaitons accueillir plus d'habitants, il faut faire avancer ce projet de crèche.

La discussion n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée et remercie les personnes présentes pour leur participation.

L'assemblée est levée à 22.26 (début 21.15)

Lu et approuvé

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le président :

Le secrétaire :

Célien Hoehn

Michel Beuret